



# MÉDIATION ET ARBITRAGE

LexCase peut vous assister dans les procédures de médiation et arbitrage, les MARD, qui sont des alternatives au traitement judiciaire des différends.

Nos équipes sont compétentes pour vous assister dans leur secteur d'activité, comme le droit des affaires (litige portant sur un contrat de distribution, un pacte d'actionnaires ou la mise en jeu d'une garantie d'actif et de passif), en droit du travail (conflit entre l'entreprise et ses salariés ou leurs représentants), en droit public (litiges portant sur l'exécution de marchés publics, en matière de nuisances d'un site industriel, etc.) ou encore en droit immobilier (litiges en copropriété, actions en fixation de loyers).

Les avantages de ces alternatives sont nombreux, parmi lesquels la rapidité et la confidentialité des procédures. Un tiers (une ou plusieurs personnes) intervient dans ces procédures, soit pour trancher le litige (arbitrage), soit pour aider les parties à trouver elles-mêmes les solutions (conciliation et médiation).

Dans le secteur privé, comme dans le secteur public, la médiation est devenue une nouvelle clé de règlement des différends et évite bien souvent une procédure contentieuse coûteuse, chronophage et souvent aléatoire devant les juridictions.

La médiation comme l'arbitrage peuvent être prévues dès l'origine de la relation contractuelle par une clause adaptée. Elles peuvent aussi être organisées une fois le litige né, soit parce que les parties le souhaitent (médiation et arbitrage), soit parce que le juge saisi du litige en fait la suggestion aux parties (médiation).

Si les procédures débouchent sur une solution, elles ont la même force qu'un jugement sous réserve d'homologation par un juge (médiation et conciliation). La sentence d'arbitrage vaut jugement.

Des avocats de LexCase peuvent être désignés comme médiateurs ou arbitres. Ils ont suivi des formations spécifiques et ils connaissent les règles particulières de ces procédures. Leur expertise (droit des affaires, droit de la franchise) constitue également des atouts pour comprendre les enjeux des litiges qui leur sont soumis.

Par ailleurs, LexCase peut accompagner ses clients dans le cadre de ces procédures en tant qu'avocat. Dans ce cas, **le rôle de l'avocat est d'informer et d'assister son client afin de donner toute sa chance à la procédure (rédaction de note de synthèse, conduite des réunions, rédaction des protocoles, procédure d'homologation)**. En matière d'arbitrage, l'avocat retrouve son rôle de défense (préparation des conclusions, plaidoiries, etc.).

## QUELQUES OPÉRATIONS RÉCENTES

- Dossiers de rupture de contrats de franchise ou de concession
- Conflit entre un associé majoritaire et un associé minoritaire d'une SARL
- Conflit entre deux ex époux toujours associés dans des sociétés
- Litige entre un employeur et un salarié en cours d'instance devant la Cour d'Appel
- Dossiers de difficulté d'exécution de contrats industriels
- Assistance et accompagnement en médiation d'un maître d'œuvre dans le cadre d'un litige technico-financier relatif à la conception d'un ouvrage de génie civil (pont)
- Assistance et accompagnement en médiation d'un maître d'œuvre dans le cadre de plusieurs litiges financiers relatifs à la conception d'une infrastructure de transport (tramway et tram/train)
- Assistance et accompagnement en médiation d'un laboratoire concernant l'exécution d'un marché public de fourniture de dispositifs médicaux
- Assistance et accompagnement en médiation d'une entreprise de BTP concernant la résolution d'un litige financier portant sur la construction d'un collège
- Assistance en médiation d'une société d'ingénierie et de géotechnique dans le cadre d'un litige technique entre constructeurs et maître d'ouvrage public
- Assistance en médiation d'un gestionnaire national d'infrastructures de transport dans le cadre d'un litige avec des riverains d'un site industriel, source de nuisances
- Litiges en copropriété,
- Litiges complexes en baux commerciaux, ou simplement en fixation de loyer

# PRÉSENTATION DU CABINET LEXCASE

LexCase est né d'un projet entrepreneurial : constituer un cabinet d'avocats pluridisciplinaire, présent à Paris, Lyon et Marseille et développant un partenariat étroit avec certains cabinets d'avocats étrangers.

Régional, national et international, LexCase a choisi d'anticiper l'Europe des Régions en misant sur la proximité de ses clients tout en conservant un souci d'excellence.

LexCase compte plus de 60 avocats, dont 13 associés spécialisés dans les différentes disciplines du droit de l'entreprise.



Associations et fondations



Contentieux commercial



Données personnelles



Droit des assurances



Droit de la construction



Droit de la concurrence



Droit du cyber-risque



Droit de la Santé



Droit de l'environnement et de l'énergie



Droit de l'urbanisme et de l'aménagement



Droit des sociétés / Fusions-acquisitions



Droit économique



Droit fiscal



Droit immobilier



Droit pénal des affaires



Droit public des affaires



Médiation et arbitrage



Droit social



Entreprises en difficulté



Immigration



Propriété intellectuelle



Technologies de l'information et e-commerce



## Nos formations spécifiques en médiation et arbitrage.

Pour mieux accompagner ses clients et leur fournir une offre de formation la plus complète, LexCase a contribué à la création d'un organisme de formation présent à Paris, Lyon et Marseille et réunissant des professionnels du droit et du chiffre : LexFormation, qui assure des formations éligibles à la prise en charge de la formation continue des salariés.

LexCase offre ainsi à ses clients la possibilité de bénéficier d'une formation à la carte ou choisie parmi notre catalogue existant.

Nous proposons notamment les formations suivantes :

- La médiation : les clés de compréhension
- L'arbitrage : les clés de compréhension



LexFormation

[www.lexformation.com](http://www.lexformation.com)  
[contact@lexformation.com](mailto:contact@lexformation.com)

## NOS MÉDIATEURSET ARBITRES CERTIFIÉS



**Christophe BLUM**  
Avocat associé  
Médiateur certifié  
Droit des sociétés  
[@cblum@lexcase.com](mailto:cblum@lexcase.com)



**Sébastien SEMOUN**  
Avocat associé  
Arbitre  
Droit économique  
[@ssemoun@lexcase.com](mailto:ssemoun@lexcase.com)



## NOS AVOCATS INTERVENANTS DANS LES PROCÉDURES DE MÉDIATION ET D'ARBITRAGE



**Raphaël APELBAUM**  
Avocat associé  
Droit Public des Affaires  
[@rapelbaum@lexcase.com](mailto:rapelbaum@lexcase.com)



**Alain de BELENET**  
Avocat associé  
Droit Public des Affaires  
[@adebelenet@lexcase.com](mailto:adebelenet@lexcase.com)



**Maxime BÜSCH**  
Avocat associé  
Droit Public des Affaires  
[@mbusch@lexcase.com](mailto:mbusch@lexcase.com)



**Aurélie POULIGUEN**  
Avocat associé  
Droit immobilier  
[@apouliguen@lexcase.com](mailto:apouliguen@lexcase.com)



**Florence DRAPIER FAURE**  
Avocat associé  
Droit social  
[@fdrapierfaure@lexcase.com](mailto:fdrapierfaure@lexcase.com)



**Delphine LOYER**  
Avocat associé  
Droit des assurances  
[@dloyer@lexcase.com](mailto:dloyer@lexcase.com)



Lyon  
2, rue P<sup>d</sup>e Carnot · 69002 Lyon  
+33 (0)4 37 23 11 11

Paris  
17, rue de la Paix · 75002 Paris  
+33 (0)1 40 20 22 22

Marseille  
38, rue Grignan · 13001 Marseille  
+33 (0)4 91 33 22 22